



Les accidents se produisent en une fraction de seconde – et changent souvent toute une vie. Celle des victimes. Mais également celle des familles et des proches.

Il n'y a pas que l'épreuve personnelle à surmonter. Les conséquences financières d'un accident peuvent également être graves. Avec ACCIDENTA, vous améliorez votre protection d'assurance en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident. L'assurance-accidents de CONCORDIA paie la prestation en capital convenue, même si d'autres assurances telles que l'assurance-accidents, l'assurance militaire ou l'assurance-invalidité octroient déjà une prestation.



#### Ce qu'offre ACCIDENTA

- Des prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité par suite d'accident
- Des sommes d'assurance à option individuelle
- Des prestations allouées indépendamment des autres assurances
- Un versement progressif adapté au degré d'invalidité
- Une validité dans le monde entier
- Des primes avantageuses pour des prestations maximales

## Une assurance-accidents sur mesure avec ACCIDENTA

À vous de décider quelles sont les sommes d'assurance idéales pour vous en cas de décès et d'invalidité. ACCIDENTA s'adapte à vos besoins. Nous vous expliquerons volontiers les diverses possibilités de combinaison au cours d'un entretien-conseil personnel.

### ACCIDENTA vaut la peine

Suivant le degré d'invalidité, CONCORDIA verse même plus que ce que vous avez assuré – par exemple dans le cas d'une invalidité à cent pour cent, plus du triple de la somme d'assurance choisie.

L'exemple suivant vous montre le versement progressif, lorsque la somme d'assurance est de CHF 100'000:

Degré d'invalidité	Degré d'invalidité avec progression	Somme d'assurance en CHF	Versement effectif en CHF
25 %	25 %	100'000	25'000
50 %	100 %	100'000	100'000
75 %	225 %	100'000	225'000
100 %	350 %	100'000	350'000

### Une protection d'assurance pour tout le monde

ACCIDENTA convient à tout le monde. Pour les femmes au foyer, les hommes au foyer et les enfants ainsi que pour les travailleurs indépendants, ACCIDENTA est recommandée comme assurance-accidents autonome. Pour les employés, elle est le complément idéal de l'assurance-accidents obligatoire (LAA).

**Vous trouverez de plus amples informations sur ACCIDENTA sous [www.concordia.ch](http://www.concordia.ch). Les tableaux de primes sont disponibles par téléchargement.**

**Nous vous présenterons volontiers au cours d'un entretien-conseil personnel la solution optimale pour vous. Veuillez nous contacter.**

Sont déterminantes les Conditions générales de l'assurance ACCIDENTA de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA. En collaboration avec SOLIDA.



CONCORDIA  
Bundesplatz 15  
6002 Lucerne  
Téléphone 041 228 01 11  
[www.concordia.ch](http://www.concordia.ch)  
[info@concordia.ch](mailto:info@concordia.ch)